



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

Agir ensemble, protéger chacun

# Bulle d'Oc Mars-Avril 2023

Bulletin documentaire des risques professionnels de la Carsat MIDI-PYRENEES

## Dans ce numéro

- [Informations réglementaires](#)
- [Actualités de la Branche AT/MP](#)
- [Du côté des Carsat](#)
- [Nouveautés INRS](#)
- [Rapports – études](#)
- [L'actu en bref](#)

Le point sur les subventions TPE

Publication des statistiques de la sinistralité 2021 en Midi-Pyrénées

## Plomb

**De nouvelles limites d'exposition pour le plomb et les diisocyanates.** Eurogip 13 février 2023

La Commission européenne a pris des mesures pour réduire les limites d'exposition et améliorer la protection des travailleurs contre les risques pour la santé liés à l'exposition à ces produits chimiques dangereux : le plomb et les diisocyanates. Concrètement, elle propose de modifier les directives 98/24/CE et 2004/37/CE relatives à la protection des travailleurs contre les risques liés respectivement :

- à l'exposition à des substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques au travail, pour ce qui est du plomb ;
- aux agents chimiques au travail pour le plomb et les diisocyanates.

## Intelligence artificielle

**Intelligence artificielle : un accord signé dans le secteur de la métallurgie.** Eurogip 23 mars 2023

Les partenaires sociaux européens du secteur de la métallurgie (Ceemet et IndustriAll Europe) ont adopté, le 22 février, des conclusions conjointes visant à fournir des orientations aux partenaires sociaux des industries du métal, de l'ingénierie et des technologies "sur la manière d'aborder l'IA sur le lieu de travail".

<https://eurogip.fr/intelligence-artificielle-un-accord-signé-dans-le-secteur-de-la-metallurgie/>

## Focus juridique

### **Le dossier médical en santé au travail : quelles évolutions ?**

Le dossier médical en santé au travail (DMST) constitue un outil de prévention et de traçabilité des expositions professionnelles, permettant d'apprécier le lien entre l'état de santé du travailleur et le poste de travail qu'il occupe. Un nouveau décret précise les règles d'élaboration, d'accessibilité et de conservation de ce dossier.

<https://www.inrs.fr/publications/juridique/focus-juridiques/focus-juridique-dossier-medical-sante-travail.html>

## De nouvelles subventions pour les TPE/PME

L'Assurance Maladie - Risques professionnels met de nouvelles aides financières à la disposition des entreprises de moins de 50 salariés :

- ▶ Risque chimique équipements
- ▶ TMS Diagnostic et Formation
- ▶ TMS Action
- ▶ Aide médico-sociale en établissement
- ▶ Aide médico-sociale à domicile
- ▶ Top BTP
- ▶ Captage fumées de soudage
- ▶ Captage peinture en menuiserie
- ▶ Captage fumées de diesel
- ▶ Amiante
- ▶ RPS accompagnement

Retrouvez toutes informations sur le site Améli :

<http://r.infos-entreprise.lassuranceretraite.fr/mk/mr/obEikyivByVhl3Z5laPU0kZ-5qnJ0Pcoylo6zrn0xkdoYb1BPoYIRHNbDzbwgsN2O-jE-7WfYEhINH7WzznbohbnWN84LD-bkDlzFiicuUutGtJ6YGfNbj-gVCM1urHucS4P9AJJX7K41KaUNzUXX6lGemyLt3kQ>

## Subventions régionales (jusqu'au 31/10/2023)

**Livraison +** est destinée à aider les petites et moyennes entreprises à s'engager dans une démarche de prévention lors des opérations de chargement ou de déchargement.

**Locaux + sûrs** est une aide destinée à réduire les risques professionnels pour vos salariés lors de la conception de vos locaux.

**Silence +** est une aide destinée aux entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, pour l'achat et la mise en œuvre de solutions techniques simples et éprouvées pour réduire l'exposition de leurs salariés aux nuisances sonores.

<https://www.carsat-mp.fr/home/entreprises/ameliorer-vos-conditions-de-travail/nos-incitations-financieres/subventions-prevention-tpe.html>



eurogip

Janvier 2023 :  
quoi de neuf en normalisation SST ?

EUROGIP exerce une veille dans le cadre de son activité Normalisation en santé-sécurité au travail (SST) au niveau européen (CEN) ou international (ISO) sur les publications de normes, nouveaux sujets inscrits aux programmes de normalisation et consultations. N'hésitez pas, si vous êtes intéressé par le sujet, à vous positionner et à participer.

#### PUBLICATION DE NORMES SST

NF EN 12929-1+A1 (révision) Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles destinées au transport des personnes - Dispositions générales - Partie 1 : prescriptions applicables à toutes les installations

NF EN 13223+A1 Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes - Equipements et autres dispositifs mécaniques

NF EN ISO 13137 (révision) Air des lieux de travail - Pompes pour le prélèvement individuel des agents chimiques et biologiques - Exigences et méthodes d'essai

NF EN ISO 23861 Air des lieux de travail - Agent chimique présent sous forme de mélange de particules en suspension dans l'air et de vapeur - Exigences d'évaluation des procédures de mesure utilisant des dispositifs de prélèvement

NF ISO 15976 Appareils de protection respiratoire - Facteurs humains

- Partie 1 : métabolismes énergétiques et régimes des débits respiratoires
- Partie 2 : réponses physiologiques et limites en oxygène et en dioxyde de carbone dans l'environnement respiratoire

FD CEN/TR 15281 (révision) Atmosphères explosibles - Prévention des explosions et protection contre celles-ci - Guide de l'étiquetage pour la prévention des explosions

NF ISO 20816-3 Vibrations mécaniques - Mesurage et évaluation des vibrations de machines - Partie 3 : machines industrielles avec une puissance nominale supérieure à 15 kW et une vitesse de fonctionnement comprise entre 120 r/min et 30 000 r/min

NF EN ISO 20270 Acoustique - Caractérisation des sources de bruit solide et de vibrations - Mesurage indirect des forces bloquées

#### NOUVEAUX TRAVAUX DE NORMALISATION SST

Les nouveaux sujets sont inscrits au stade préliminaire CEN ou ISO, ou soumis au vote d'approbation ISO. Il peut être question du lancement de nouveaux travaux ou de la réactivation d'un sujet/groupe de travail.

## Quoi de neuf en normalisation SST?

EUROGIP exerce une veille sur les textes nouvellement publiés ou les travaux en cours au niveau européen (CEN) ou international (ISO) en matière de Normalisation en santé-sécurité au travail (SST)

[https://eurogip.fr/wp-content/uploads/2023/01/EUROGIP\\_Quoi-de-neuf-SST\\_Janvier-2023.pdf](https://eurogip.fr/wp-content/uploads/2023/01/EUROGIP_Quoi-de-neuf-SST_Janvier-2023.pdf)

## Carsat Midi-Pyrénées

### Accidents du travail et maladies professionnelles 2021, Quel bilan en Midi-Pyrénées ? Mercredi 8 mars 2023 de 11h à 12h30

Au programme :

- Quelles actions mises en place par la Carsat ?
- Quels sont les secteurs les plus accidentogènes ?
- A quels risques sont soumis les salariés sur notre territoire ?
- Réponses à vos questions par nos Ingénieurs Conseil pour mettre en place des solutions.

<https://webikeo.fr/webinar/statistiques-2020-premiere-analyse-quelles-conclusions-et-orientations-en-midi-pyrenees?message=log&redirect=%2Fwebinar%2Fstatistiques-2020-premiere-analyse-quelles-conclusions-et-orientations-en-midi-pyrenees%2Freplay>

### Vos questions, nos réponses durant ce webinar (PDF - 1,61 Mo)

<https://www.carsat-mp.fr/files/live/sites/carsat-mp/files/PDF/Entreprises/webinaires/FAQ-webinar-sinistralite2021.pdf>



### Publication des statistiques de la sinistralité 2021 en Midi-Pyrénées sur le site de la CARSAT MP

<https://www.carsat-mp.fr/files/live/sites/carsat-mp/files/PDF/Entreprises/webinaires/FAQ-webinar-sinistralite2021.pdf>

Le département Prévention/Tarification des Risques Professionnels de la Carsat Midi-Pyrénées édite chaque année un recueil statistiques régional des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Pour 2021, nous enregistrons une hausse de + 3.5 % de salariés sur notre territoire accompagnée dans le même temps d'une reprise forte de l'économie après la crise sanitaire de la covid-19.

Cependant nous assistons à une baisse de - 5.1 % des accidents du travail, signe que les entreprises sont engagées avec la Carsat dans des démarches de prévention efficaces.

Consultez les recueils statistiques AT/MP par départements

<https://www.carsat-mp.fr/home/entreprises/prevenir-vos-risques-professionnels/a-partir-de-nos-statistiques-atmp.html>

## Carsat Pays de Loire

[Infographie risque routier](#)

**Nouvelle fiche d'analyse d'accident du travail** [Intervention d'urgence en toiture](#)

Deux nouvelles fiches « risque machine » : [Scie à ruban à table](#) et [Cisailles guillottes](#)



**Fiches de capitalisation risques émergents :**

Mise à jour de la fiche [Exposition des femmes enceintes au bruit](#).

Création d'une nouvelle fiche : [Exposition au monoxyde de carbone lors d'utilisation de chariots automoteurs gaz](#)

**Deux nouvelles vidéos** dont l'objectif est de promouvoir les formations-action pour conduire des actions ergonomiques en entreprise :

[Au coeur d'une formation-action réalisée chez Process Thermoplastic](#) : comment se déroule la formation ? Quel est le rôle du consultant formateur et les plus-values de cette action ?

[Retour d'expérience d'une formation-action réalisée chez Process Thermoplastic](#) : témoignages des apports de cette formation-action : l'alternance théorie-pratique, la mise en application au quotidien, le partage des points de vue en équipe et avec l'encadrement.

## Carsat Aquitaine



Nouvelle fiche mise en ligne sur le site « [l'effet Prévention](#) » un outil de partage et de valorisation de bonnes pratiques de prévention :

[Une fiche dédiée au Traitement du brouillard d'huile dans un atelier d'usinage d'équipements médicaux et chirurgicaux](#)

## Carsat Normandie

### Mise en ligne de deux vidéos :

Risques chimiques - témoignage de l'entreprise Normandy Coating : <https://youtu.be/s5f0JKAPc-Y>

TMS Pros – une démarche en 4 étapes : <https://youtu.be/zBBcGeeS3B8>

## Carsat Alsace Moselle

**Grande distribution : la RV pour la prévention.** *Pic magazine, 28.02.2023 /*

À l'initiative d'un ingénieur de la Carsat Alsace-Moselle, un outil de réalité virtuelle permet aux salariés de la grande distribution d'approfondir leurs compétences en matière de sécurité au travail. Grâce à un casque de réalité virtuelle développé par la société alsacienne Holo3, basée à Illkirch-Graffenstaden, près de Strasbourg, les professionnels de la grande distribution peuvent se former pour détecter, comprendre et éviter les accidents du travail. Un travail de collaboration basé sur des statistiques d'accidentologies des organismes de santé au travail et d'entretiens avec des médecins, techniciens et autres spécialistes du secteur.»

<https://www.pic-magazine.fr/actualite/sante-securite-au-travail/grande-distribution-la-rv-pour-la-prevention>

## Foire aux questions Nettoyage en entreprise

Nettoyage ou désinfection ? Comment et quand nettoyer les locaux de travail ? Quels sont les risques liés aux produits de nettoyage ou aux produits de désinfection ? Quelles mesures de prévention ? Cette FAQ propose des réponses aux questions les plus souvent posées par les entreprises sur le nettoyage.

<https://www.inrs.fr/actualites/faq-nettoyage-entreprise.html>

## Un outil pour évaluer les niveaux d'exposition professionnelle aux substances chimiques

Recherche par substance ou par situation de travail  
Ce nouvel outil permet d'obtenir des statistiques à partir des mesures d'exposition professionnelle aux substances chimiques réalisées dans les entreprises françaises. Il est interrogeable par substance ou par situations de travail, en choisissant notamment un secteur d'activité, un métier, une tâche ou un type de procédé.

<https://www.inrs.fr/actualites/application-exposition-substance-chimique-situations-travail.html>



## Travail de nuit : stop aux à priori

Le travail peut s'effectuer indifféremment le jour et la nuit ! Travailler la nuit, ce n'est pas un problème si on dort le jour ! Vérités ou fausses croyances ? L'INRS fait le point.

<https://www.inrs.fr/actualites/travail-de-nuit.html>



## ED 6499 : La main et la machine

C'est lors de l'utilisation de machines ou d'outils que les accidents aux mains sont les plus fréquents. En appliquant la démarche de prévention des risques liés à l'utilisation de machines, il est possible d'élargir la réflexion pour trouver la meilleure protection de la main : prévention du risque à la source, protection collective, dispositifs de maintien à distance, protection individuelle, etc.



## Nouvel outil INRS sur l'arrimage de charge en transport routier

Dans le secteur du transport routier de marchandises, des accidents du travail peuvent se produire du fait de défauts d'arrimage des charges. C'est dans ce cadre que l'INRS propose un nouvel outil de calcul de résistance d'un arrimage de charge en transport routier. A destination des transporteurs et des expéditeurs, ce logiciel permet de réaliser des calculs d'arrimage selon les caractéristiques des charges transportées. A noter que cet outil vient en complément de la brochure INRS ED 6145 « Arrimage des charges sur les véhicules routiers ».



Communiqué de presse  
9 mars 2023

### Polyexposition dans le secteur de la santé et de l'aide à la personne Un « effet cocktail » qui multiplie le risque d'accident par 4

Une étude épidémiologique réalisée à l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) révèle qu'une exposition simultanée à des contraintes psychosociales (intensité du travail, charge émotionnelle, manque d'autonomie...) et physiques (port de charges lourdes, postures contraignantes...) potentialisent le risque d'accident du travail. Réalisée à partir de l'exploitation d'une enquête nationale, ces travaux montrent notamment que dans le secteur de la santé et de l'aide à la personne, cette co-exposition multiplie par 4 le risque d'accident du travail.

Rares sont les situations de travail où les salariés ne sont exposés qu'à un seul risque. Dans la majorité des activités, les travailleurs sont confrontés à ce qu'on appelle « une polyexposition professionnelle », c'est-à-dire des expositions simultanées ou séquentielles à des risques chimiques, biologiques, physiques (bruit, vibrations, chaleur...) mais également organisationnels et psychosociaux, et ce tout au long de leur vie professionnelle. Afin de mieux comprendre les conséquences des co-expositions à des facteurs de risque psychosociaux et physiques, une étude a été menée à l'INRS à partir de l'exploitation des données de l'enquête « Conditions de travail » réalisée par le Dares entre 2013 et 2018<sup>1</sup>.

Les résultats mettent en évidence, notamment chez les salariés du secteur de la santé et de l'aide à la personne, un risque d'accident du travail multiplié par 4 en cas de forte exposition aux facteurs physiques combinée à une forte exposition aux facteurs psychosociaux. En outre, l'étude révèle que des horaires contraints, irréguliers et imprévisibles, une mauvaise conciliation vie professionnelle/personnelle et des mesures de prévention insuffisantes sont des facteurs organisationnels associés aux taux d'accidents du travail les plus élevés dans ce secteur. Les fondations d'aide-soignant et d'aide aux services hospitaliers sont également associées à ces taux d'accidents du travail les plus élevés.

<sup>1</sup> Dares | Directeur de l'information de la recherche, des études et des statistiques.

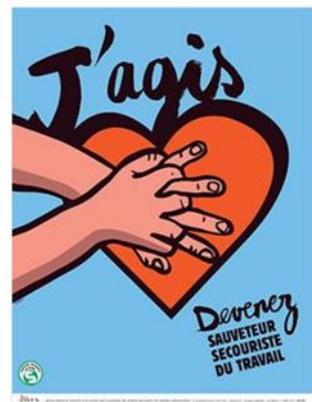
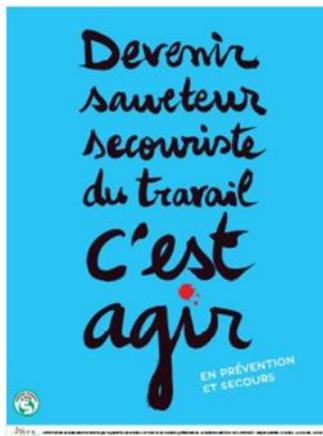
## Polyexposition dans le secteur de la santé et de l'aide à la personne

Un « effet cocktail » qui multiplie le risque d'accident par 4

Une étude épidémiologique réalisée à l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) révèle qu'une exposition simultanée à des contraintes psychosociales (intensité du travail, charge émotionnelle, manque d'autonomie...) et physiques (port de charges lourdes, postures contraignantes...) potentialisent le risque d'accident du travail. Réalisés à partir de l'exploitation d'une enquête nationale, ces travaux montrent notamment que dans le secteur de la santé et de l'aide à la personne, cette co-exposition multiplie par 4 le risque d'accident du travail.

<https://www.inrs.fr/header/presse/cp-polyexposition.html>

## Nouvelles affiches



## Les salariés des entreprises sous-traitantes sont-ils davantage exposés aux accidents du travail ? Dares Analyses N° 14 1 mars 2023

Quand un établissement du secteur privé non agricole est en situation de sous-traitance pour un donneur d'ordres, ses salariés sont davantage exposés à certains risques physiques et organisationnels. Même une fois pris en compte ce surcroît d'expositions, le risque d'accidents du travail est plus important chez les sous-traitants. Les établissements qui recourent à l'intérim se distinguent également par des expositions professionnelles plus importantes, non seulement pour les intérimaires mais aussi pour leurs salariés employés en propre. Pour ces salariés en situation de coactivité avec des intérimaires, le risque d'accidents du travail est majoré, au-delà même de ce que laisse prévoir ce surcroît d'expositions

[https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/34f3368d026743e68b7cf3ecfee2d08e/DA\\_AT\\_sous-traitance.pdf](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/34f3368d026743e68b7cf3ecfee2d08e/DA_AT_sous-traitance.pdf)

## Santé au travail - Accident du travail - Risques professionnels

Le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, le ministère de l'Intérieur, ainsi que la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), la Mutualité sociale agricole (MSA), Santé publique France, et l'Unité mixte de recherche épidémiologique et de surveillance transport travail environnement (UMRESTTE) publient "L'essentiel du risque routier professionnel", un document présentant les chiffres clés relatifs à ce risque qui demeure la première cause de mortalité au travail.

<https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/ressources-utiles/article/risque-routier-professionnel-des-chiffres-cles-pour-sensibiliser-a-la-premiere>



### Les salariés des entreprises sous-traitantes sont-ils davantage exposés aux accidents du travail ?

Quand un établissement du secteur privé non agricole est en situation de sous-traitance pour un donneur d'ordres, ses salariés sont davantage exposés à certains risques physiques et organisationnels. Même une fois pris en compte ce surcroît d'expositions, le risque d'accidents du travail est plus important chez les sous-traitants.

Les établissements qui recourent à l'intérim se distinguent également par des expositions professionnelles plus importantes, non seulement pour les intérimaires mais aussi pour leurs salariés employés en propre. Pour ces salariés en situation de coactivité avec des intérimaires, le risque d'accidents du travail est majoré, au-delà même de ce que laisse prévoir ce surcroît d'expositions.

Dans cette publication, l'ensemble de l'ouvrage qui se trouve sur [dares.travail-emploi.gouv.fr](https://dares.travail-emploi.gouv.fr) est accessible sans surcoût, sur les seuls établissements à majorité d'ouvriers et d'employés, sur le régime de base qui sont les plus exposés aux accidents du travail.

\* La lettre « n » figure partout en vertif que l'emploi de la sous-traitance ne se réfère pas au secteur de la sous-traitance mais au secteur de la sous-traitance des entreprises sous-traitantes.

\*\* Le travail en double exposition alternée, ou travail double, désigne tout mode d'organisation du travail en lequel selon lequel des travailleurs sont successivement ou simultanément en contact avec un même poste de travail, voire un même élément matériel ou structurel. Le terme « double » est utilisé au sens large, sans que cela implique nécessairement des périodes de travail de nuit.

### L'essentiel du risque routier professionnel



\* Dans l'ensemble du document, ne sont présentés que les accidents ayant occasionné au moins 4 jours d'arrêt de travail.

\*\* Les données de la Direction de l'Analyse et de la Recherche Economiques (Dares) de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), de la Mutualité sociale agricole (MSA) et du Bureau d'Analyse des Accidents de la Circulation (Observatoire national inter-ministère de la sécurité routière (ONISR)).

## La prévention des risques au coeur plan d'action 2023 de l'inspection du travail



La Direction générale du Travail (DGT) a élaboré son nouveau plan national d'action (PNA) pour la période 2023-2025. Fruit d'une large consultation de l'ensemble des acteurs de l'inspection du travail, il a pour objectif de rappeler les sujets incontournables affairant aux droits fondamentaux des travailleurs.

Ce plan porte des objectifs ambitieux pour l'ensemble du système d'inspection du travail.

Il couvre les enjeux incontournables en faveur de la protection des droits fondamentaux des travailleurs :

- Prévention des risques d'accidents du travail et de maladie professionnelle
- Lutte contre les fraudes
- Réduction des inégalités
- Protection des travailleurs vulnérables
- Promotion du dialogue social.

[https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dgt\\_pna\\_2023-2025.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dgt_pna_2023-2025.pdf)

## La Dares publie une étude sur les abandons de poste. *Dares Focus n°12 - Dares, 22 février 2023,*

02/03/2023- La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) a publié une étude sur les abandons de poste par les salariés. Il s'agit de situations dans lesquelles un salarié quitte son poste de travail sans avoir prévenu ou obtenu l'autorisation de son employeur. Actuellement, ces situations peuvent donner lieu à un licenciement ou une rupture anticipée de contrat à durée déterminée (CDD) pour faute grave ou lourde. Cela permet potentiellement d'ouvrir un droit à l'assurance chômage. Au 1er semestre 2022, environ 70% des licenciements pour faute grave ou lourde dans le secteur privé étaient motivés par ce motif. Cela représentait 123 000 salariés, dont 116 000 en contrat à durée indéterminée (CDI).

Afin d'estimer le nombre d'abandons de poste donnant lieu à un licenciement pour faute grave ou lourde, la Dares a interrogé un échantillon d'entreprises ayant procédé à ce type de licenciement au 1er semestre 2022. L'appariement ForCE (dispositif permanent de croisement des bases statistiques sur la formation, sur le chômage et l'emploi) est ensuite mobilisé pour caractériser les trajectoires des salariés ayant abandonné leur poste dans les trois mois suivant la fin de contrat. 37% des salariés abandonnant leur CDI au 1er semestre 2022 ont accédé à un nouvel emploi dans les trois mois. Parmi eux, 30% retrouvent un CDI. Cette proportion est nettement inférieure à celle des démissionnaires (69%), qui ne sont pas éligibles à l'assurance chômage.

Dans les trois mois suivant leur licenciement pour faute grave ou lourde du fait d'un abandon de poste, 55% des personnes s'inscrivent à Pôle emploi. 43% ouvrent un nouveau droit à l'assurance chômage. La réforme de l'assurance chômage, adoptée fin 2022, prévoit une modification du traitement des salariés qui abandonnent leur poste. Après mise en demeure de leur employeur, ceux-ci seront désormais considérés comme démissionnaires et ne pourront donc plus ouvrir un droit à l'assurance chômage. Selon le média RTL, le ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, Olivier Dussopt, a annoncé que le décret d'application de cette mesure serait publié fin mars.

- > [Combien de salariés abandonnent leur poste et que deviennent-ils ?](#) | Dares Focus n°12 - Dares, 22 février 2023, Laurent Brembilla, Olivier Dorothee et Guillaume Graindorge
- > [Abandon de poste et chômage : ce qui va changer](#) - RTL, 26 février 2023, Damien Renoulet



## **Le salaire, principal frein à la reconversion des salariés en quête de sens au travail**

01/03/2023- La quête de sens au travail est l'un des enjeux prépondérants des travailleurs actuels avec la rémunération. Le sondage réalisé par Audencia et la plateforme "jobs that makesense" rapporte que 92% des répondants sont en quête de sens au travail. Le manque d'investissement de l'entreprise sur les enjeux de transition écologique ou de justice sociale serait l'une des sources de perte de sens au travail pour 57% des répondants. De plus, l'incohérence entre son travail et ses valeurs et convictions personnelles constitue, pour 81% des salariés interrogés, l'élément déclencheur de la dégradation du sens du travail. Néanmoins, parmi les 50% des répondants envisageant de changer de profession, 52% ne le font pas en raison de la potentielle perte de revenu. Une reconversion peut avoir pour conséquence une diminution de moitié de la rémunération, d'après certains participants.

Parmi les autres explications, le niveau de rémunération (35%), les relations managériales (35%) et le manque de reconnaissance (43%) contribuent à la perte de sens du travail d'après une étude du cabinet de conseil Deloitte. 55% des répondants à cette étude constatent une dégradation du sens au travail. Ils dénoncent la multiplication des injonctions paradoxales et des procédures contradictoires.

Afin de redonner du sens au travail, l'association pour l'emploi des cadres (Apec) propose en premier lieu d'informer clairement le salarié sur la finalité de ses missions sur les court et long terme. Les managers, entre autres, doivent expliciter, définir et délimiter clairement les tâches attendues et leurs apports à l'entreprise. De plus, l'accompagnement du collaborateur, par des bilans réguliers sur l'impact de ses actions, peut être une source de motivation et d'implication au travail. Enfin, la rémunération peut constituer un frein pour franchir les étapes essentielles de la vie, telles que l'acquisition d'une propriété, d'après un rapport du cabinet McKinsey. La lente évolution de la rémunération des générations actuelles freine leur capacité à devenir autonome. Cela constitue ainsi une source de stress portant atteinte à leur investissement professionnel.

> [Mieux comprendre la quête de sens au travail - Audencia](#)

> [Quête de sens au travail : une responsabilité de l'entreprise ? - Apec, 16 février 2023](#)

> [Sens au travail ou sens interdit - Deloitte, décembre 2017](#)

**Branche AT-MP : la négociation interprofessionnelle patine, les discussions devraient reprendre dans la première quinzaine d'avril.** *Liaisons sociales n° 18764 du 27.03.2023*

Le **Conseil d'orientation des retraites** a mis en ligne des documents concernant la séance plénière du 23.03.2023 "

La prise en compte des risques professionnels dans les retraites : effets sur la santé, C2P et catégories actives "

Parmi les documents en ligne :

- I - Espérance de vie à la retraite, santé au travail et conditions de départ
- II – Quelles évolutions de l'exposition aux risques professionnels ?
- III – Inaptitude, compte pénibilité et catégories actives : trois approches de la prise en compte de la pénibilité pour les retraites
- Consulter les documents

<https://www.cor-retraites.fr/index.php/node/609>

## **Mise à jour du guide méthodologique "Prévention des risques liés aux émissions de poussières en carrières"**

L'UNPG a réalisé une mise à jour de son guide méthodologique de prévention des risques liés à l'exposition aux poussières en carrières, dont la dernière version a été publiée en avril 2017.

<https://www.unpg.fr/wp-content/uploads/guide-prevention-poussieres-12-2022.pdf>

## **Accidents graves et morts au travail : surtout des hommes et des ouvriers.**

*Observatoires des Inégalités, 15.03.2023,*

Les ouvriers sont sept fois plus souvent victimes que les cadres d'accidents du travail qui entraînent un handicap permanent. Et ils ont un risque cinq fois plus grand de mourir au travail. Les hommes représentent 90 % des décès.

[https://www.inegalites.fr/Accidents-graves-et-morts-au-travail-surtout-des-hommes-et-des-ouvriers?utm\\_source=Sarbacane&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=Newsletter%20des%20Risques%20Professionnels%20du%20%2023%20mars%202023](https://www.inegalites.fr/Accidents-graves-et-morts-au-travail-surtout-des-hommes-et-des-ouvriers?utm_source=Sarbacane&utm_medium=email&utm_campaign=Newsletter%20des%20Risques%20Professionnels%20du%20%2023%20mars%202023)

## **Les entreprises ne sont pas assez mobilisées sur le sujet de la prévention, selon une étude.** *Pic Magazine, 16.03.2023,*

La Mutualité française publie les résultats d'une enquête menée auprès des Français et des entreprises de tous secteurs, dans le cadre son Observatoire de la santé au travail. Seuls 43 % des dirigeants disent avoir mis en place au sein une politique globale de prévention en matière de santé au travail.

[https://www.mutualite.fr/la-mutualite-francaise/la-federation/les-publications/observatoire-mutualite-francaise/?utm\\_source=Sarbacane&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=Newsletter%20des%20Risques%20Professionnels%20du%20%2023%20mars%202023RPS](https://www.mutualite.fr/la-mutualite-francaise/la-federation/les-publications/observatoire-mutualite-francaise/?utm_source=Sarbacane&utm_medium=email&utm_campaign=Newsletter%20des%20Risques%20Professionnels%20du%20%2023%20mars%202023RPS)